

## **NAO Industries Chimiques : + 0,6 % !**

La dernière réunion de NAO pour la branche s'est tenue le 16 décembre dernier.

Comme à l'accoutumée, France Chimie a servi une jolie plainte pour dépeindre un contexte économique défavorable et une chute d'activité dans certains secteurs tout en reconnaissant quand même que la situation était assez inégale selon le domaine d'activité. Elle rajoutait qu'il y avait trop d'incertitudes économiques pour pouvoir faire une proposition correspondant aux demandes des organisations syndicales sur les salaires. Avec une inflation prévisionnelle à 0, pour la chambre patronale, l'augmentation de la valeur du point en 2020 couvre largement l'inflation des deux dernières années.

Pour information cependant l'extension du dernier accord salaire n'a pas encore été publié au Journal Officiel ce qui prive pour l'instant certains salariés de la branche du bénéfice de ses dispositions.

Bien évidemment, pas un mot sur les milliards du plan de relance, le chômage partiel et l'envolée du CAC 40 !

Force Ouvrière avait présenté ses revendications traditionnelles :

- **Une seule grille base 35 heures. Aucun coefficient au-dessous du SMIC**
- **Augmentation de la valeur du point supérieure à 2,5 % et intégration progressive du complément de salaires dans la valeur du point.**
- **Définition des minima hiérarchiques permettant de garantir dans toute la branche les éléments conventionnels tels que les majorations pour ancienneté ou travail en équipe ;**
- **Déplafonnement de la prime d'ancienneté**

et avait revendiqué en outre pour cette année particulière

- **Extension des majorations liées au travail dominical prévues dans le cadre des services continus aux salariés à la journée appelés à travailler le dimanche**
- **Versement d'une prime exceptionnelle « covid » aux salariés n'en ayant pas bénéficié dans leur entreprise.**

Après deux heures de discussions (à aucun moment la chambre patronale n'a semblé vouloir engager une véritable négociation) France chimie a présenté l'ultime proposition de porter la valeur du point base 38 heures à 8,36 (soit + 0.6 %) et de relever le coefficient de calcul du complément de salaire à 0,757.

France Chimie a indiqué que la structuration des salaires dans la branche, basée sur une valeur de point, l'empêchait de faire plus... Et propose ainsi dans l'accord NAO pour 2021 la constitution d'un « groupe technique paritaire permettant d'engager une réflexion sur la structure salariale de la branche des entreprises des Industries Chimiques »

Force Ouvrière a déclaré ne pas être opposé à engager une négociation à ce sujet mais que les objectifs devaient être définis et les lignes rouges de toutes les parties posées sur la table avant la constitution d'un tel groupe technique.

Pour rappel depuis 2006, par deux fois un projet patronal a été refusé par l'ensembles des organisations syndicales. Si, comme par le passé, la chambre patronale entend déconnecter l'ancienneté de la valeur du point, baisser les salaires d'embauches des techniciens et ingénieurs et mettre fin à l'automatisme de l'évolution des coefficients pour les diplômés, alors elle rencontrera la même opposition de Force Ouvrière.

Ce projet d'accord sur les salaires devrait être signé par CFTD et CFE CGC....

Les premières réunions de l'année 2021 seront consacrées à la poursuite des négociations sur l'alternance et la santé sécurité.